

FICHE TECHNIQUE

Préparée par :

Clément GROLLEAU
clement@aromandise.com

Date de création

15/10/2019

Date de mise à jour :

15/10/2019

Entreprise :

AROMANDISE SARL
ZAC Parc Eureka 140, rue des Walkyries 34000 Montpellier - France
Siret : 41198698700021 RC : Montpellier TVAIC : FR68411986987 NAF : 2042Z
Tel : +33 (0)499 58 32 70 www.aromandise.com

AROMANDISE

Désignation produit :

Thé japonais Sencha et Matcha en infusettes

Code produit :

STHEVMA

Poids net :

36g

Aspect :

Plantes hachées biologiques

Composition :

Ingrédient
Thé vert Sencha* 95%
Poudre de thé vert Matcha* 5%

* Produit issu de l'agriculture biologique

Additif(s) :

Absence
Conforme au Règlement (CE) N° 231/2012

Statut légal :

Denrée alimentaire consommable en l'état (par infusion),
certifiée biologique selon Règlement (CE) N°834/2007.

Caractéristiques :

Organoleptiques : Goût et odeur intenses : thé vert
Mode de culture : Agriculture biologique
Applications : Thé

Statut OGM :

Conforme au règlement (CE) n°834/2007 - Article 9

Ionisation :

Conforme au règlement (CE) n°834/2007 - Article 10

Allergènes :

Absence des allergènes listés (INCO CE/1169/2011) dans la recette.

Conservation :

A conserver dans un endroit frais et sec; entre +5°C et +30°C; dans l'emballage d'origine.
DLUO max : 23 mois
DLUO garantie : 6 mois

Emballage :

Conforme au règlement 1935/2004 et modifications
UVC : Emballage 100% recyclable. Boite en carton et son film protecteur transparent en cellulose compostable. Infusettes double paroi compostables, fabriquées en fibres d'Abaca et en cellulose non blanchie. Fil coton. Arômes protégés dans un sachet protecteur étanche et recyclable. Apte au contact alimentaire.

Migration phtallates : Non analysé ; matériel non concerné
Migration Bisphénol A : Revêtement non concerné (pas PVC ni polycarbonate)

Certification :

Certification bio : CZ-BIO-002